

académies  
Créteil  
Paris  
Versailles



RÉGION ACADÉMIQUE  
ÎLE-DE-FRANCE

MINISTÈRE  
DE L'ÉDUCATION NATIONALE

MINISTÈRE  
DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR,  
DE LA RECHERCHE  
ET DE L'INNOVATION



Paris, le 24 mai 2018

Le Recteur de la région académique Île-de-France,  
Recteur de l'académie de Paris,  
Chancelier des universités de Paris,

Le Recteur de l'académie de Créteil,  
Chancelier des universités,

Le Recteur de l'académie de Versailles,  
Chancelier des universités,

à

Mesdames et Messieurs les Présidents d'université,  
Mesdames et Messieurs les Présidents de grands  
établissements,

Affaire suivie par :

Julie CARÉ

Assistante

Service

des affaires régionales

de la région académique

Île-de-France

julie.care@ac-paris.fr

Tél : 01 40 46 23 90

N/Ref : SARIF/DR/2018-06

**Objet : Nomination dans l'enseignement supérieur d'enseignants du second degré pour la préparation d'une thèse de doctorat**

Comme l'an passé, nous souhaitons attirer votre attention sur les problèmes que nous posent les demandes tardives de nomination dans l'enseignement supérieur déposées par des enseignants du second degré. Il s'agit de demandes de détachement sur des postes d'ATER, de disponibilité ou congés pour études afin de préparer ou terminer une thèse.

Ces enseignants, parfois lauréats des derniers concours, affectés sur un poste dans un lycée ou un collège où ils sont attendus, ne rejoignent souvent pas leur poste à la rentrée, entraînant désordre et absence de cours avant de trouver un remplaçant.

Dans un contexte de rentrée tendu, notamment en raison de manque d'enseignants dans certaines disciplines, cette situation nous conduit à refuser des demandes à chaque rentrée scolaire.

Nous n'ignorons pas pour autant ce que signifie pour ces enseignants la possibilité d'obtenir un poste en université, ni l'intérêt pour les universités de recruter de jeunes enseignants et futurs chercheurs.

Nous souhaitons donc que ces opérations puissent se dérouler dans un calendrier compatible avec nos contraintes de préparation de rentrée. Aussi, nous vous demandons de bien vouloir organiser vos commissions de recrutement dans un délai permettant aux services de la division des personnels enseignants du Rectorat concerné de prendre connaissance des demandes de détachement, de mise en disponibilité ou en congés pour études avant le 1<sup>er</sup> juillet 2018. Pour autant, les demandes émises par les enseignants seront ensuite appréciées au regard de l'intérêt du service au sein de chaque académie, notre priorité étant d'assurer les enseignements qui sont dus aux élèves dans l'ensemble des disciplines.

Veillez agréer, Mesdames les Présidentes, Messieurs les Présidents, l'assurance de notre considération distinguée.

Le recteur de la région  
académique Île-de-France,  
recteur de l'académie de  
Paris, Chancelier des  
universités de Paris

Le recteur de l'académie  
de Créteil, Chancelier des  
universités

Le recteur de l'académie  
de Versailles, Chancelier des  
universités

Gilles PÉCOUT



Daniel AUVERLOT



Daniel FILATRE

